



MUTUELLE

une hausse inexpliquée

Le SNE, la CGT et la direction d'accord
pour augmenter les cotisations

La CFDT ne signera pas l'avenant qui fixe cette hausse

Les comptes prévisionnels pour 2019 ne le justifient pas

Les comptes présentés ne montrent qu'un déficit minime, de 3%, entre les sommes perçues (les cotisations) et les sommes versées (les remboursements). Déficit qui sera partiellement compensé par la hausse (+1,4%) du plafond mensuel de la sécurité sociale (qui sert de base de calcul aux cotisations).

Mais alors pourquoi augmenter les cotisations ?

C'est bien la question que nous avons posée, sans réelle explication.

Une remise en cause de la solidarité

Une mutuelle poursuit un but non lucratif menant dans l'intérêt de ses membres, moyennant le versement d'une cotisation, à des actions de prévoyance, **de solidarité et d'entraide**.

Mais où est donc passée la solidarité dans tout ça ?

Rappelons que les conjoints qui cotisent à l'ADEME le font parce qu'ils n'ont pas de mutuelle obligatoire vers laquelle se tourner. Et bien malheureusement leur cotisation augmentera de 5 % !

Quant aux retraités, **la solidarité intergénérationnelle s'arrête où commence les comptes de boutiquiers**. La cotisation des conjoints de retraités grimpera de 18 % !

Mais rassurez-vous, salariés de l'ADEME, vos cotisations, elles, ne seront pas augmentées.

**La CFDT ne peut accepter une hausse des cotisations
sans transparence et sans solidarité.**